

Séance du 3 octobre 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER. Mme Chantal PIREDDU est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Francis SCHWEITZER qui donne pouvoir à M. Laurent SIMONIN, et M. Benoit GIACOMINI, absent non excusé.

Début de séance : 20h30

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité

1/ Contrat P@C 2018-2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2/ affouage : tarifs et désignation des garants

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le prix du lot à 105 € et désigne comme garants Mrs Michaël TAILLARD, Jean BOSIA et Sébastien BONNET.

pour : 7 contre : 0 abstention : 3

3/ renouvellement de la convention avec la SPA

Monsieur le Maire propose un renouvellement de partenariat avec la SPA de Besançon pour la mise en place d'une fourrière : coût demandé : 0.35 € par an et par habitant, base dernier recensement (179 ha), soit 62.65 € pour la commune

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention pour une durée de un an.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4/ convention ACTES pour dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et autorise le Maire à signer tous les documents afférents avec la Préfecture. Cette transmission exigeant un niveau de sécurisation, il est indispensable d'acquiescer un certificat électronique de norme RGS**. Ce certificat sera commandé par le biais de l'ADAT pour la secrétaire de mairie, agent intercommunal. La commune de La Vèze, commune pilote fera l'acquisition de ce certificat et se fera rembourser les parts des communes de Glamondans et de Le Gratteris.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5/ Budget Lotissement 2019

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Lotissement Le Vernois II
Le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Lotissement Le Vernois II présenté
comme suit :

Fonctionnement :

dépenses 151 000 €

recettes 214 241 €

Investissement :

dépenses 75 500 €

recettes 75 500 €

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6/ radar pédagogique : achat d'un mât adapté

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le deuxième radar doit être installé à l'aide d'un
mât adapté et propose de le commander à la société Signature. Après avoir délibéré, le Conseil
Municipal approuve le devis d'un montant de 285.71 € HT. La facture sera imputée au compte
2152.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Fin de la séance : 21h15

Vu pour être affiché le 4 octobre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire,
Cédric LINDECKER

